KPMG Academy

Banque, assurance & fonds d'investissement
Gestion du risque
BAFI19003

Gestion du risque d'abus de marché

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE
Une demi-journée soit 3h30

PRIX
Nous contacter

FORMATEUR
Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION
Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de formation

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ
- Conformité, RCCI/RCSI, contrôle interne, gestion des risques et audit interne ;
- Gérants, analystes financiers et équipes opérationnelles.

PRÉREQUIS
- Aucun

OBJECTIFS
- Identifier et qualifier les comportements et informations à risque ;
- Préparer un dispositif de prévention et de surveillance ;
- Analyser, documenter et traiter les alertes.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION
- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)
- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

INTRODUCTION
Cette formation présente les principales obligations applicables en matière d'abus de marché et les mesures permettant de prévenir, détecter et traiter les situations à risque.

TITRE 1 – CADRE GÉNÉRAL DES ABUS DE MARCHÉ
- Champ d'application du règlement MAR
- Notions d'information privilégiée, d'opération d'initié, de divulgation illicite et de manipulation de marché
- Principaux acteurs et responsabilités
- Evolutions récentes

TITRE 2 – IDENTIFICATION DES SITUATIONS D'EXPOSITION
- Cartographie du périmètre concerné : activités, instruments et collaborateurs
- Conflits d'intérêts
- Circulation des informations sensibles
- Transactions personnelles et sondages de marché

TITRE 3 – PRÉVENTION DES ABUS DE MARCHÉ
- Listes d'initiés, de surveillance et d'interdiction
- Barrières à l'information
- Encadrement des transactions personnelles
- Formation et sensibilisation des collaborateurs

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

Gestion du risque d'abus de marché

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE
Une demi-journée soit 3h30

PRIX
Nous contacter

FORMATEUR
Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION
Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de formation

PROGRAMME

TITRE 4 – SURVEILLANCE ET DÉTECTION DES OPÉRATIONS SUSPECTES
- Scénarios et indicateurs d'alerte
- Paramétrage des outils et des seuils de détection
- Articulation entre les fonctions conformité et les équipes métiers
- Qualification et traitement des alertes

TITRE 5 – DOCUMENTATION ET DÉCLARATION DES OPÉRATIONS SUSPECTES
- Analyse et traçabilité des décisions
- Procédures d'escalade
- Déclaration d'opérations et d'ordres suspects (STOR)
- Conservation des éléments justificatifs

TITRE 6 – CONTRÔLES DU DISPOSITIF ET SANCTIONS
- Contrôles permanents et périodiques de réexamen du dispositif
- Attentes et pouvoirs de l'AMF
- Risques de sanctions
- Actualité jurisprudentielle : principaux manquements relevés

Cas pratique « Analyser plusieurs opérations et déterminer si elles doivent être clôturées, approfondies ou déclarées »

Mise en pratique : quiz de validation des acquis et/ou étude d'un cas pratique.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637